

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . 25  
Réclamations . . . 30  
Frais divers . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAVITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an . . . 30 fr.  
Six mois . . . 18  
Trois mois . . . 8  
En avance . . . 25 fr.  
Six mois . . . 18  
Trois mois . . . 8

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Taibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
21 AVRIL 1877.

## Chronique générale.

Les journaux s'occupent aujourd'hui de la dernière circulaire de M. Martel aux évêques, relative aux conférences laïques. Il avait d'abord été décidé au conseil des ministres que ce document aurait un caractère confidentiel, mais on a changé d'avis, et l'on s'est arrêté à la publicité.

C'est, d'après l'Estafette, à la suite d'une note passée par l'ambassade d'Italie à M. le duc Decazes, que M. Martel a cru devoir lancer une circulaire ; et si l'on rapproche cette inutile démarche de l'Italie du récent article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, dont nous allons parler tout à l'heure, on serait autorisé à craindre que l'Italie ne suscitât prochainement à la France une querelle, sûre qu'elle est d'être soutenue par M. de Bismark.

Nous avons parlé en son temps de cet article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, auquel nous venons de faire allusion. Le journal prussien, parlant de la pétition des catholiques français, proférait la menace suivante :

« Le chancelier de l'empire se verrait obligé d'envoyer à son ambassadeur à Paris, comme il l'a fait le 18 janvier 1874, une note non équivoque. »

Or, voici un extrait significatif de la note du 18 janvier 1874, adressée par M. de Bismark à M. le comte d'Arnim :

« Votre Excellence reproche, en outre, à la presse libérale d'Allemagne et d'Angleterre d'avertir toujours à temps le gouvernement français, chaque fois qu'il s'approche du « piège » italien. Cette critique n'est pas moins en dehors du cercle de nos intentions politiques. »

« Nous ne souhaitons nullement un conflit entre l'Italie et la France, parce que, s'il éclatait, nous ne pourrions nous soustraire à la nécessité de soutenir l'Italie. »

» BISMARCK. »

Comme on le voit, nous avons raison de dire que la note de l'Italie et l'article du journal allemand offraient une singulière coïncidence.

L'Agence Havas dément la nouvelle donnée par l'Estafette que la circulaire Martel ait été amenée par une communication d'Italie.

Il serait question d'une circulaire de M. le ministre des affaires étrangères à tous nos agents diplomatiques, pour bien établir la position que le gouvernement français a prise et entend maintenir dans les circonstances actuelles.

Nous croyons savoir qu'il est question d'interdire sur tout notre territoire, pendant la durée de la guerre turco-russe, les réunions publiques et les conférences pour éviter qu'il se produise des motions qui pourraient avoir des conséquences dangereuses en permettant de suspecter les intentions et les actes du gouvernement français.

On annonce déjà aujourd'hui la réponse de plusieurs évêques à la circulaire de M. le ministre des cultes.

Le prince de Galles vient d'arriver de Cannes à Paris, rappelé à Londres par la reine Victoria.

Un télégramme de Saint-Petersbourg annonce qu'avant de partir le czar a fait mander notre ambassadeur, le général Le Flô, avec lequel il a eu une entrevue secrète qui s'est prolongée pendant une heure. L'empe-

reur de Russie a témoigné une grande sympathie à notre ambassadeur.

On lit dans le Gaulois :

« Un renseignement de la plus haute gravité nous est affirmé par un personnage occupant une haute situation diplomatique. Le voici tel qu'il nous a été donné et tel que nous en laissons la responsabilité à celui qui nous l'a fourni :

« En réponse à des propositions d'entente pour le cas de complications générales dans la politique de l'Europe, le gouvernement français aurait reçu du gouvernement italien une fin de non-recevoir très-courtoise dans la forme, mais très-nette dans le fond. »

« L'Italie, dit en résumé la réponse du gouvernement voisin, n'a plus sa liberté d'action ; des engagements précis lient sa politique à celle de la Russie et de l'Allemagne. »

« Cette dernière ligne est, comme on le voit, bien grosse d'enseignements et de menaces ! Nous voudrions croire que la personne de qui nous vient ce renseignement a été mal informée, mais nous n'osons l'espérer. »

Il est question de la publication d'une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui aurait pour but de rassurer les nombreux exposants qui veulent participer à l'Exposition et qui paraissent craindre, d'après les bruits qui ont circulé, que l'ouverture de l'Exposition ne soit ajournée.

Le Comité international de Genève de la Société de secours aux blessés vient d'informer tous ses sous-comités résidant à l'étranger d'avoir à prendre leurs dispositions en vue des graves événements qui pourraient se produire en Orient, afin que, dès que la lutte sera engagée, les blessés puissent recevoir promptement les soins nécessaires à leur position.

Nous avons dit que les Allemands résidant en Angleterre avaient reçu ordre de rentrer chez eux.

Pourquoi ceux qui sont à Paris et dans tout l'Est n'ont-ils pas reçu même ordre ?

Le Temps, dans un article où il s'occupe de la situation des différentes puissances de l'Europe dans le conflit actuel, envisage particulièrement celle de l'Autriche, qui lui semble plus directement engagée, sinon pour le moment, du moins quand le canon aura parlé et qu'elle se trouvera en présence du triomphe probable de la Russie :

« Si l'Allemagne, l'Italie et la France, dit-il, n'ont aucun intérêt engagé dans les événements qui se préparent, il n'en est pas de même de l'Angleterre et de l'Autriche. La position de l'Autriche, en particulier, est difficile, on pourrait dire cruelle. Le maintien du statu quo en Orient était pour elle une sorte de nécessité. »

« Toute modification dans l'état de choses établi entre le Danube et les Balkans menace de déranger l'équilibre si péniblement obtenu entre les divers éléments ethnographiques de l'empire austro-hongrois, et par suite de renverser le système politique qui repose sur cet équilibre. Comment assister au démembrement de la Turquie sans en prendre sa part ? et comment en prendre sa part sans changer la distribution des rades, des forces, des tendances dans un Etat essentiellement composite et artificiel ? Comment s'associer à une action de la Russie pleine de périls pour le présent et pour l'avenir, et comment s'y opposer lorsqu'on sait que derrière Saint-Petersbourg on risque de trouver Berlin ? Telles sont les questions qui sollicitent en ce moment les décisions de la politique autrichienne, et dont il est impossible de dire comment il y sera répondu. »

La marche en avant des troupes russes ne serait plus retardée, dit-on, dans nos cercles diplomatiques, que par les négocia-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (\*).

(Suite.)

Le père Caillivet, se tortillant sur sa chaise, éleva la voix :

— Digne donc, Caillivet, baille-nous le sucrier et les tasses ! Thérèse, verse à M. d'Artigollet et à M. de Léglise ; toujours aux anciens les premiers !

— Je ne sais pas si ma femme le permet ! répondit le chevalier. Je suis si brave que le café pourrait m'échauffer trop le courage.

— Je prends sur moi l'infraction, se hâta de dire le curé ; vous pouvez, chevalier.

— Qu'il soit fait comme vous dites, alors !

— Nous sommes en état de vous entendre, monsieur de Saba.

— Voici donc ce que j'ai lu dans les bons et les mauvais journaux. Et croyez bien, monsieur le

curé, que toutes les nuances d'opinions se sont effacées durant la quinzaine qui vient de s'écouler. Je n'en veux la preuve que dans ces paroles d'un illustre écrivain qui a nommé cette suspension des plumes révolutionnaires la trêve sacrée !

— Oui, oui, je sais, reprit le curé David. Mais les plunitifs de la presse seront-ils sages longtemps ? Ah ! monsieur de Saba !

— Sages, longtemps ! Ils seront sages ; oui monsieur, très-sages, très-sages, bien sages, soupira M. d'Artigollet.

— Commence donc ta narration, Saba, lui cria Delphin des Craques. Veux-tu une prise de tabac d'Espagne ?

— Merci ; je n'ai pas ce défaut. Passe la boîte à M. le curé et réveille le chevalier au moment où nous crierons « vive le roi ! »

« L'annuaire historique nous signale, messieurs, une série de bals, de festins et de fêtes publiques et particulières à la cour et chez les ministres. Entre toutes les fêtes particulières, on a distingué celle de M. le duc de Northumberland, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Britannique, où la magnificence du service a surpassé tout ce qu'on avait vu dans ce genre. De toutes les pièces de théâtre faites pour célébrer l'époque du sacre, celle de l'Académie royale de musique, Pharamond, donnée le 10 juin, laissera quelque trace dans l'histoire des beaux-arts par le mérite des détails

du poème, par quelques morceaux de musique, mais surtout par la richesse des décorations et la hardiesse des machines, dans la belle scène de la vision ; elle a rappelé les pompes théâtrales de Versailles dans le grand siècle ! »

— Oh ! monsieur de Saba ! vous commencez par le côté mondain, s'écria le curé.

— Cher abbé, j'ai tout simplement commencé par la fin. Tout le monde sait que le roi est parti pour Reims le 23 mai, qu'il a admis le maire de Compiègne à sa table, que MM. de Cossé, de Damas et Curial ont failli se rompre le cou à Fisme et que le roi est monté dans la belle voiture du sacre à Tinquieux. A la cathédrale de Reims, le roi a prononcé trois serments avant de recevoir l'onction sainte ; puis a eu lieu la consécration de l'épée de Charlemagne. Voyons, monsieur le curé, je parle que je vous dise textuellement l'ordre de la cérémonie religieuse. Delphin ne lit pas les journaux, le chevalier dort et d'Artigollet ne m'a jamais contredit. En conséquence, je vous prends pour juge de l'étendue de ma mémoire. L'archevêque tient la patène d'or du calice de saint Rémy, sur laquelle est l'onction sacrée ; le roi est à genoux devant l'autel. L'archevêque prend avec le pouce un peu d'onction et fait le signe de la croix sur le sommet de la tête en disant : *Ungo te in regem de oleo sanctificato, in nomine patris, filii et spiritus sancti* ; la deuxième onction a lieu sur la poitrine, la troi-

sième entre les deux épaules, la quatrième sur l'épaule droite, la cinquième sur l'épaule gauche, la sixième au pli du bras droit et la septième au pli du bras gauche. L'archevêque dit trois oraisons, pendant lesquelles les cardinaux referment les ouvertures pratiquées à l'habillement du roi. Maintenant l'onction a lieu dans les paumes des mains : « *ungentur manus istae de oleo sanctificato*. »

— C'est exactement cela. Mais buvez donc votre café qui perd tout son arôme. Caillivet ! un peu de gloria, s'il vous plaît !

— Oui, monsieur le curé. Digne donc, Caillivet, tu nous bailleras les prunes ; pas vrai, ma femme ?

— Eh ! bien, messieurs, je continue. Delphin, tu réveilleras les voisins après le troisième alinéa de mon discours : 1° l'archevêque remet au roi le sceptre pour se bien conduire et pour corriger les pervers ; 2° la main de justice pour remettre dans le droit chemin ceux qui s'égarèrent, pour châtier les orgueilleux et relever les humbles ; 3° il prend à deux mains la couronne de Charlemagne qu'il place au-dessus de la tête de Sa Majesté, mais sans qu'elle la touche, et Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le duc d'Orléans et Monseigneur le duc de Bourbon y portent la main pour la soutenir. C'est à ce moment que les dames des tribunes agitent leurs mouchoirs et qu'on crie : « Vive le roi ! »

Tous les convives étaient debout en ce mo-

(\* Tous droits réservés.)

tions engagées, au nom du czar, avec la Roumanie et la Serbie, en vue de s'assurer et de régler le cours de ces deux principautés.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Le bruit circule, parmi les Espagnols réfugiés en France, que le gouvernement d'Alphonse XII, complètement inféodé à la politique allemande, serait prêt à s'associer, le moment venu, aux actes d'hostilité de la Prusse contre nous.

« Cette rumeur, fondée ou non, cause une vive émotion parmi les Espagnols qui ont trouvé un refuge sur notre territoire ; et la façon dont ils apprécient les intentions présumées du gouvernement d'Alphonse est loin d'être favorable à ce dernier. »

#### LES RELIGIEUSES ET LES RADICAUX.

Nos lecteurs savent quel bruit passionné les républicains ont fait au sujet de cette institutrice religieuse de Saint-Léger-Vauban (Yonne), la sœur Saint-Léon, accusée d'avoir volontairement infligé à deux petites filles de son école, pour les punir de peccadilles d'écolières, des brûlures graves.

Un journal radical du département exhiba dans ses colonnes un prétendu *fac simile*, obtenu, disait-il, d'après la photographie, des empreintes laissées sur la chair des deux petites victimes par le contact du métal brûlant.

M. Benjamin Raspail, député de la Seine, dénonça le premier, à la tribune de la Chambre, ces sévices congréganistes. Quelques jours après, les conseillers municipaux de Paris pressèrent le préfet, M. Ferdinand Duval, de se porter partie civile, les prétendues victimes de la religieuse de Saint-Léger étant au nombre des enfants assistés du département de la Seine. Mais M. le préfet de la Seine, mieux renseigné sans doute que le conseil municipal, refusa de se porter partie civile pour un fait d'une certitude matérielle trop bruyamment affirmée pour n'être pas suspecte...

La sœur Saint-Léon, de son nom de famille M<sup>lle</sup> Gally, a été acquittée, non-seulement au point de vue de l'intention cruelle et à celui de l'imprudance, mais au point de vue du fait lui-même.

« Justice est faite, dit à ce sujet la *Bourgeoisie* ; justice sera faite encore ; car tout n'est pas fini, et si l'innocence est justifiée, la calomnie devra s'incliner à son tour devant la vérité !

« Nous avons été assez accusés, à propos de cette triste affaire, de mensonge, d'hypocrisie, que sais-je encore ? par l'*Yonne* et ses commères, pour que nous souhaitons que les masques soient arrachés et que tous, amis, adversaires, ennemis, voient bien quels sont les fronts stigmatisés par l'effronterie, l'impudence, le mensonge et l'hypocrisie ! »

Ce ne sera point notre faute si l'on donne à cette affaire un retentissement qu'elle ne

devait pas avoir dans le principe, mais il est devenu nécessaire que la réhabilitation fût égale à la persécution. L'institutrice de Saint-Léger-Vauban est révoquée, le maire de Saint-Léger-Vauban est révoqué, le sous-préfet d'Avallon, le préfet d'Auxerre restent en place. La conscience publique réclame des satisfactions.

La crise des ouvriers lyonnais paraît devoir entrer dans une phase nouvelle et plus grave. Exploitant les souffrances qu'ont eu à subir les ouvriers, des meneurs, tous membres de l'Internationale, ont réorganisé des comités qui, pour éluder la loi, se réunissent au nombre de dix-huit ou dix-neuf membres, et les poussent aux moyens extrêmes. Ainsi, au moment où les patrons commencent à pouvoir occuper un peu leurs ouvriers, ils rencontrent chez eux beaucoup de résistance et fort peu d'ardeur à reprendre le travail.

On commence aussi à parler de grèves et d'augmentations de salaires, quand précisément les chefs d'industrie étaient disposés à s'imposer des sacrifices destinés à alléger, pour leurs ouvriers, les conséquences de la crise qu'a fait naître l'insuffisance des commandes.

Nous savons que l'administration surveille attentivement ces menées, et nous espérons que les mesures prises par elle réussiront à déjouer les intentions coupables de leurs auteurs.

Le *Petit Parisien* et autres journaux avaient annoncé qu'il était question d'exercer de nouvelles poursuites contre M. Paul de Cassagnac au sujet d'une réunion qui devait être privée, mais qui ensuite aurait été transformée en réunion publique, dans le Gers.

Le *Pays* dément cette nouvelle, ajoutant que la réunion privée dont s'agit n'a pas été tenue par M. Paul de Cassagnac, mais par M. Matayron de Plaisance, qui avait lancé les invitations.

#### Etranger.

##### Affaires d'Orient.

Le czar est parti pour Kicheneff avec toute sa suite. Il y arrivera lundi soir. De là sera daté le manifeste de guerre qui est annoncé par toutes les dépêches. Le 29 avril, le czar aura accompli sa 59<sup>e</sup> année ; on croit qu'il célébrera l'anniversaire de sa naissance au milieu de ses troupes par une fête militaire.

Le mouvement de concentration de l'armée russe sur le Pruth est terminé. Tous les corps sont prêts à franchir la frontière au premier signal.

La petite armée roumaine est mobilisée, car on craint une irruption des Turcs dans la principauté, au moment de la déclaration de guerre. Un corps de 10,000 hommes doit couvrir Bucharest ; un autre doit occuper

Kalafat pour le protéger contre une attaque de l'armée ottomane qui campe sous Widin.

Dans le Monténégro, plusieurs dépêches disent que les hostilités ont commencé et qu'une tentative des Turcs, pour ravitailler Nicksich, a été infructueuse.

Une autre dépêche annonce que les tribus albanaises se sont soulevées et forment un corps de 12,000 combattants, qui peut donner la main aux Monténégrins et opérer sur le flanc des Turcs.

Le *Temps* reçoit de son correspondant en Albanie des renseignements sur les hostilités commencées contre les Mirdites par la Porte, qui est décidée à agir avec énergie contre cette tribu et contre la famille Bib-Doda, qui représente plus particulièrement le parti autonome en Albanie.

« Le général de division Arif-Pacha a pris la direction générale des opérations. Les forces dont il dispose comprennent six ou sept bataillons dont deux et demi opèrent du côté d'Alessio et le reste un peu plus haut vers Naracai et Ghiadri. On dit même qu'hier soir, après une canonnade, les Turcs ont occupé le village de Néla, qui est en territoire mirdite, mais encore dans la plaine. Les consuls n'ont pas encore, au moment où je vous écris, la confirmation de cette nouvelle.

« Les Mirdites se trouvent certainement, s'ils sont résolus à se défendre, en état de s'opposer avec succès à l'entrée des troupes ottomanes dans leurs montagnes. Au-delà de Néla, elles trouveront de dangereux passages où quelques hommes décidés pourraient arrêter des bataillons beaucoup plus solides que ceux qui forment le corps d'opération d'Arif-Pacha.

« Je vous ai dit que ces troupes étaient affaiblies par les maladies, et j'ajoute qu'elles éprouvent pour les montagnards, en général, une crainte instinctive qui a sa source dans les défaites répétées subies, dans la guerre contre le Monténégro, par les commandants successifs de l'armée d'Albanie : Ahmed-Hamdi-Pacha (dont on a fait depuis un ministre de la police) ; Mahmoud-Pacha, le vaincu de Médoun ; et Dervich-Pacha, le battu de Rogamé. »

On télégraphie de Sassy que les cosaques de Terek, de Kuban et du Don, qui forment les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de pontonniers, sont déjà campés sur les bords de la rive gauche du Danube. Les marins de la garde impériale, au contraire, se sont dirigés vers Belgrade. Au premier signal du général Nepokorsatzki, tous les ponts pourront être jetés. A la station d'Ungheim, toutes les dispositions nécessaires au transport des troupes sont prises. Aussi le grand-duc Nicolas, dans sa visite d'inspection, a-t-il manifesté hautement sa satisfaction, en déclarant qu'en huit jours toutes les troupes pourraient être transportées sur le Danube. Quant au service des ambulances, il est organisé à la perfection.

prématurément flétrie. Rose y figurait l'avenir.

Le Limoukia, si paisible d'ordinaire, était animé par une manifestation sympathique, car on ne dédaignait pas alors, malgré tous les préjugés de caste, de s'asseoir à la table d'un paysan et de le traiter avec les marques de la plus grande estime pour ses vertus. La joie n'y était pas complète, puisque le fils unique était absent des yeux ; mais on le fêtait, cet absent, et on pensait à son retour si éloigné.

Dieu veuille que ce fils, après avoir satisfait à la loi du sang et au devoir des hommes envers la patrie, vienne ici retrouver son père et sa mère !

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUELLE.

**L'importation des cheveux.** — Les dames françaises ne sont pas encore à la veille de manquer de cheveux. Sait-on à combien s'est élevé le chiffre de l'importation pendant l'année 1876 ? A cent vingt-deux mille deux cents kilogrammes.

Autrefois, nous tirions cet article de commerce à peu près en entier de l'Italie. Mais cette dernière, pourtant si fertile en opulente chevelures, n'a pas tardé à montrer des signes d'épuisement. Nous nous sommes adressés alors à l'extrême Orient, et c'est l'Egypte, la Turquie, la Chine, le Japon, la Cochinchine, voire la Malaisie et les Indes,

Deux cent mille colons allemands, tant la Russie méridionale, dit le *Times*, ont résolu d'émigrer en Amérique, afin de leur incorporation dans l'armée russe, la migration a déjà commencé.

#### SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXXII.

PREMIÈRE ANNONCE DE L'ARRIVÉE A SAUMUR DU DUC D'ANGOULÊME.

Le 15 avril 1827, les *Affiches de Saumur* publiaient les lignes suivantes :

« L'arrivée prochaine de Monseigneur Duc d'Angoulême à Saumur remplit de joie tous les cœurs de la plus douce espérance que va répandre par sa présence un prince à la fois héritier du trône et des vertus de tous les Français. Le but du voyage de Monseigneur le Dauphin est de visiter notre royale de cavalerie, établissement militaire qui, sous le commandement de Monseigneur le maréchal-de-camp marquis Oudinot, tient chaque jour plus d'importance et plus de succès. Reconnaissant de si auguste faveur, la Ville et l'Ecole de Saumur parent à recevoir dignement Son Altesse Royale ; mais l'hommage auquel elle est plus sensible, celui qui flatte le plus Monseigneur le Bourbon, sera sans contredit celui de nos cœurs, qui voudraient hâter l'arrivée de leur félicité, de cette ivresse générale déjà commencée à se faire sentir, et qui sera à son comble la vue du petit-fils du Roi. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, on sait que les conseils généraux ont été consultés dans la séance d'avril sur le remplacement de la garnison en nature.

Nous croyons savoir qu'un grand nombre d'assemblées départementales se sont prononcées contre ce projet. Celles qui ont pas donné immédiatement leur avis ont été la question trop grave et en ont confié la décision à une commission spéciale chargée de procéder à une enquête.

Mais, dès aujourd'hui, on peut dire que la majorité des conseils généraux s'est prononcée défavorable à cette substitution, malgré les efforts de ses partisans, et que la chance d'être adoptée.

On annonce qu'une circulaire de M. de Montgibaud, ministre de l'instruction publique, comble de joie nos lycéens, car elle leur donne la plénière leur uniforme, et on sait qu'ils ont la plus grande satisfaction est de se voir bler aux « militaires ».

Jusqu'à présent, hiver ou été, la

ment et le cri de « vive le roi ! » fut prononcé sur tous les tons unanimement. La mère Caillivet pleurait pour tout de bon.

— Et c'est après ça, monsieur Tampon, que le roi a fait mon fils *sargent* ?

— Après, il y a eu festin ; le roi avait la couronne de diamants sur la tête et les princes leur couronne d'or. Le 31 mai, Sa Majesté a touché les lépreux à l'hôpital Saint-Marcould.

— *Queu* brave homme ! dit Caillivet.

— Puis il a passé la revue au camp de Saint-Léonard, où se trouvaient dix-sept bataillons de la garde et de la ligne, seize escadrons, une batterie d'artillerie...

— Oui, monsieur, l'artillerie... Ah ! l'artillerie, l'artillerie... j'en étais !

— Vive le roi ! s'écria le chevalier.

— Donne les prunes, Caillivet, à la santé de notre fils. Monsieur le curé, veuillez les bénir.

— J'ai vu en Espagne, dit alors Delphin, deux prunes qui avaient quatre pouces de diamètre.

— Tu as pris des citrouilles pour des prunes, lui répondit Saba.

— Je dis : des prunes ! crois-tu donc que je n'ai pas des yeux ?

— Ils voient gros... mais je crois que voici les dames de ces messieurs. Ah ! ma petite Rose qui accourt.

Le chevalier, à cette nouvelle, se versa un grand

verre d'eau, et M. d'Artigollet considéra les nuages.

Du fond de son chapeau, M<sup>me</sup> de Légise dit bonjour à tout le monde ; M<sup>me</sup> d'Artigollet alla droit au curé, et M<sup>me</sup> Minoy conduisit Rose à chacun des convives qui trouva un mot aimable pour la mère et pour la fille. Le père et la mère Caillivet étaient ravis de l'honneur qu'on leur faisait.

— Henry l'a écrit, dit Rose à la mère Caillivet ; mais il ne t'a pas envoyé ma poupée. Je l'aurais pourtant voulue avant d'entrer au couvent. Tu sais que je vais au couvent à Bordeaux à la fin de l'année ? Quand il passera, à son retour, tu lui recommanderas de venir me voir.

Le Limoukia offrait, à cette heure, un de ces charmants spectacles qu'on rêve dans la vie. L'humble demeure, cachée sous la verdure et dans une heureuse position, était embaumée des senteurs des plantes et des arbres ; et, du haut de la terrasse, on avait l'aspect de la petite ville avec le cours si limpide de l'Avance donnant son murmure continu au *Clot de l'éclac*. Le soleil, à son déclin, mettait des aigrettes de feu au cimes des édifices ; les paysans chantaient au loin ; les grillons emplissaient l'air de leur *cri-cri* ; les martinets rayaient le ciel de leur vol rapide, et la forge du faubourg envoyait sa note régulière du fer battant le fer. Il manquait un être aimé dans ce nid champêtre où nous avons réuni des vieillards : seule, une femme, M<sup>me</sup> Minoy, y représentait la jeunesse

qui complètent aujourd'hui le stock nécessaire à la consommation.

Quand la République romaine fut tombée en empire (il y a de cela 4,900 ans), les brunes Italiennes eurent la fantaisie de venir blondes. Elles se mirent à dépenser à grands frais de leurs longues tresses les têtes des femmes de la Germanie et de la Gaule. Nos dames imitent les femmes romaines de la décadence. Seulement, elles ont étendu le marché, elles tirent leurs cheveux de tous les points du globe. La teinture vient à propos mettre ses mains à la disposition de leur coquetterie, qui s'agit de donner aux cheveux la couleur imposée par la mode, ou la mieux se faire à leur teint. C'est bien aujourd'hui qu'il y a de la pertinence qui viendrait murmurer en se voyant loyant :

— Voilà de beaux cheveux, mais ils ne sont pas à vous, — elles pourraient dire comme une de leurs aïeules :

— Ils sont à nous, car nous les avons payés.

seule était de rigueur pour les lycéens. Désormais, les futures gloires de la France auront un caban de forme « militaire » avec des boutons de métal, à peu près semblable à celui qui portent les élèves de l'École polytechnique.

Comme cette nouvelle dépense est d'une cinquantaine de francs, le chiffre du trousseau serait augmenté d'autant. Mais, en revanche, les vêtements de fantaisie et les parures de « pékin » ne seraient plus tolérés dans les lycées.

La comète Winnecke, qui nous visite actuellement, est visible en ce moment le matin seulement. Jeudi, elle est arrivée à son périhélie, et doit se trouver dans Pégase. Elle semble être identique à la seconde comète de 1827 et à la seconde de 1852. Elle figure dans le deuxième volume de l'Astronomie d'Arago, à la table des comètes.

Une nichée d'oiseaux. — Le mois de mai arrive avec son cortège de feuillage, de fleurs et de nids.

Les enfants vont courir le long des haies prendre les oiseaux.

Ces tendres fruits que l'amour fit éclore Et qu'un léger duvet ne couvre pas encore.

Eh bien ! sait-on ce que coûte à l'agriculture la destruction d'une nichée d'oiseaux ?

Dans une des dernières séances de la Société protectrice des animaux, on a donné lecture d'une note dans laquelle sont additionnées les pertes que causent la destruction d'un nid.

Le fils d'un cultivateur déniché un nid de passereaux ou autres oiseaux qui contient au moins cinq œufs ou cinq petits.

Chaque petit mange journalièrement cinquante mouches ou autres insectes.

Cette consommation dure quatre ou cinq semaines ; prenons une moyenne de trente jours, on verra que chaque nichée mange 7,500 mouches.

Chaque mouche mange journalièrement en fleurs, feuilles, etc., une quantité égale à son poids jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum de croissance.

En trente jours, elle aura mangé une fleur par jour, fleur qui aurait été un fruit.

Donc, en trente jours, chaque mouche ayant mangé trente fruits, les 7,500 mouches de tout à l'heure auraient mangé 225,000 fruits.

Si le fils de ce cultivateur avait laissé où il était le nid qu'il a déniché, il aurait épargné à son père 225,000 pommes, poires, abricots, pêches, etc.

#### UN DRAME SUR LES TOITS.

Le *Journal de Châteaubriand* raconte l'ascension d'un ouvrier couvreur au sommet de l'église de la petite ville de Soudan (Loire-Inférieure).

Il s'agissait d'enlever le coq rouillé qui surmontait le clocher.

Le couvreur était déjà arrivé aux deux tiers de sa course quand, perdant l'équilibre en jetant la corde qui devait lui servir à se hisser plus haut, à une élévation d'une trentaine de mètres, il commença à descendre avec une effrayante rapidité. Il tomba sur le bord du clocher, d'où il rebondit sur le toit de l'église ; là il roula jusqu'à l'extrémité inférieure de la couverture et fut précipité sur le sol. Il se releva sans blessures. Mais ses membres ayant été trop froissés dans sa chute, il ne put remonter.

Un de ses camarades, le sieur Chevalier, le remplaça.

Dans cette nouvelle ascension, Chevalier fit pendant une demi-heure de vains efforts pour se hisser jusqu'à la croix ; il tomba à la renverse. A cet instant, une des jambières se rompit, et Chevalier se trouve accroché seulement par un pied à une corde fixée à la base de la croix. Pendant une demi-heure on vit cet infortuné, attaché par un pied, la tête en bas, à 420 pieds de hauteur, battre l'air de ses bras, faire des efforts inouïs pour ressaisir de la main la corde nouée à laquelle un seul crochet le retenait suspendu dans le vide, et se redresser. Mais ses forces s'épuisèrent, et il retomba anéanti. La tempête qui soufflait ajoutait encore à l'horreur du spectacle, en agitant le corps et le balançant contre les ardoises.

C'est alors qu'un jeune homme, Pierre Péan, monta pour délivrer le malheureux. A plusieurs reprises, au moment où l'on pouvait croire que Chevalier allait se re-

dresser, il retombait de tout son poids, et son corps se balançait dans l'espace. Enfin, après trois quarts d'heure d'efforts, Péan, à bout de forces, fut forcé de descendre.

Un autre ouvrier se dévoua, Moreau monta au pied même de la croix, il parvint à établir un système de poulie ; une corde fut nouée autour du corps de Chevalier, celle qui le retenait par le pied fut coupée, et l'on put enfin descendre le patient, après trois heures d'agonie au haut du clocher.

#### Publications de mariage.

Julien Gournay, sous-officier de cavalerie retraité, de Saumur, et Cécile Cassin, débitante de tabac, même ville.

Pierre-Louis Aubry, cuisinier, domicilié actuellement à Tours et avant à Saumur, et Clémentine Kistler, épicière (veuve), de Tours.

#### Faits divers.

On lit dans le *Sport* :

Le programme des courses de Bade, qui vient de paraître, contient une condition spéciale qu'il est intéressant de noter.

Les commissaires de cette réunion se réservent le droit absolu, jusqu'au 21 juin, de supprimer le programme, si la situation l'exige.

On écrit de Lyon qu'un déplorable accident est arrivé dernièrement à la caserne de gendarmerie de Sainte-Colombe-les-Vienne.

La femme du gendarme Duthu tenait dans ses bras, à la fenêtre de son logement, situé au troisième étage, sa petite fille, âgée de deux ans, et lui montrant son père qui revenait d'un service. Tout à coup, l'enfant fit un brusque mouvement, échappa des mains de sa mère et tomba sur le pavé. La pauvre petite est morte le lendemain, après d'atroces souffrances.

Encore une martyre. — Une affaire grave vient d'amener l'arrestation d'un ouvrier de Maubeuge, Hippolyte Lemaire, âgé de quarante-deux ans, ajusteur dans la maison Dandoy-Maillard. Lemaire a une petite fille de treize ans à laquelle, depuis l'enfance, il fait endurer toutes sortes de tortures. D'après des témoignages qui ne remontent pas à plus de trois ans, Clotilde, c'est le nom de cette enfant, recevait journalièrement des coups tantôt de linceul, tantôt de tisonnier. Parfois même le père dénaturé saisissait un couteau et frappait la fillette. Non content d'infliger ces cruelles corrections à sa fille, Lemaire lui faisait encore prendre, par caprice, des postures fatigantes, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

Il lui ordonnait de se mettre à genoux, les bras étendus, et dans chaque main un fer à repasser, une brique ou d'autres objets aussi lourds. Il alla même jusqu'à lui attacher, à l'aide de cordes, les mains derrière le dos, et à la laisser ainsi assez longtemps sans lui donner aucune nourriture.

Ce qu'on ne peut comprendre, dit la *Feuille d'Annonces*, de Maubeuge, c'est que tous ces faits se sont passés sous les yeux de bien des voisins de Lemaire, et que pas un d'eux, ni même sa femme, Fanny Lambert, à qui du reste il faisait subir les plus mauvais traitements, n'ait osé dénoncer à la justice cet homme que l'on ne sait comment qualifier. Il a fallu qu'il mit le comble à ses brutalités pour que le supplice de la malheureuse petite eût un terme. Le vendredi 7 courant, la pauvre victime reçut encore de tels coups que son corps, paraît-il, était couvert d'ecchymoses. Sa tête portait plusieurs blessures dont le sang s'échappait en abondance. Ce fut dans cet état que l'infortunée, profitant de ce que son père était retourné à son atelier, se sauva de la maison et se présenta à M. le commissaire, qui ordonna son entrée immédiate à l'hospice.

L'enquête à laquelle ce magistrat s'est livré a révélé toute une série de faits de la nature de ceux que nous venons d'énumérer.

Depuis longtemps on cherche un procédé simple et peu coûteux pour préserver le bois

contre la pourriture et la combustion, sans porter préjudice à ses qualités. Un moyen que décrit la *Revue industrielle* paraît devoir répondre à ce but.

On sèche préalablement le bois dans un four afin de le débarrasser de toute son humidité et d'une grande partie de l'huile de thérébentine qu'il contient. On l'enferme ensuite dans des cylindres de forme spéciale dans lesquels on force sous pression de l'eau, de la chaux et de l'acide sulfurique qui pénètre dans les pores du bois. L'acide dont on se sert s'obtient comme produit accessoire, par le grillage des pyrites. Après cette opération, le bois est retiré des cylindres, et quand il est sec, il est propre à être employé.

Par suite de l'action de l'acide sulfurique en excès sur la chaux, il se forme du bisulfate de chaux qui est soluble dans l'eau et pénètre par conséquent avec facilité dans l'intérieur du bois. Au contact de l'air atmosphérique, le bisulfate se transforme plus tard en sulfate qui est très-peu soluble, on ne peut donc plus être enlevé lors même que le bois serait submergé.

Après le traitement que nous venons d'indiquer, le bois acquiert une densité moindre que sa densité primitive. Une série d'expériences a donné comme moyenne le chiffre 0,8504.

Ce procédé, qui est fort économique, constitue un excellent palliatif contre la pourriture sèche ou humide du bois, à cause du sulfate de chaux dont les fibres se trouvent enduites ; le bois préparé de cette façon acquiert une durée plus grande que le bois ordinaire et vibre moins. Il résiste à l'action des insectes, et comme pendant le séchage ou débarrasse des essences facilement inflammables qu'il renferme, comme d'autre part on recouvre les fibres d'une substance conduisant mal la chaleur, les dangers d'incendie diminuent d'une façon considérable. Ce bois ne renferme plus que fort peu de substances étrangères : une analyse, entre autres, a donné le résultat suivant : cellulose, 87,2 ; eau à 15° c., 8,5, cendres, 4,3.

Le procédé décrit confirme l'observation faite pendant la guerre franco-allemande que les maisons dans la construction desquelles il entre beaucoup de plâtre ont mieux que les autres résisté à l'incendie.

Un de nos confrères, et non des moins lettrés, parlait, dans une de ses dernières chroniques, du « gazouillement des moineaux ».

Cette expression n'est point correcte, le moineau ne gazouille pas, il pépie.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, de rappeler, à titre de curiosité, — et en protestant à l'avance contre toute imputation de pédantisme, — les noms qu'il convient de donner aux cris de divers animaux.

Nous ne donnerons que les moins connus ou ceux sur l'emploi desquels on se méprend le plus souvent.

Commençons par les oiseaux :

La linotte, l'hirondelle et le roitelet gazouillent ; — l'oie, le loriot et le courlis sifflent ; — l'aigle trompette ; — l'alouette tirelire ; — la caille margotte ; — le canard nassille ; — le hibou et la chouette huent ; — la cigogne craquette ; — la grue craque (et croque l...) la colombe et le ramier gémissent ; — la grive gringotte ; — la mésange titinne ; — le milan huit ; — l'orfraie hurle ; — le paon crieaille ; — la perdrix cacabe ; — le perroquet jase ; — la pie jacasse ; — le geai cajoie ; — le pinson frigotte ; — la poule glousse et les petits poulets piaulent ; — la tourterelle roucoule, et le coq coqueline. (Ne serait-ce point là l'étymologie du nom de Coquelicot ?)

On a coutume de parler du chant du rossignol, et ce mot est admis, mais il faudrait dire du petit ténor emplumé qu'il gringotte, comme la grive.

Il est vrai de dire qu'il gringotte si brillamment qu'on est en droit d'assimiler le jeu de son larynx à celui des plus mélodieux chanteurs.

Parmi les insectes, citons l'abeille, le hanneton et la mouche qui bourdonnent, comme le bourdon ; — la cigale qui frissonne et le grillon qui grésillonne.

Ce sont à peu près les seules espèces entomologiques auxquelles on ait fait l'honneur d'un mot spécial.

Il est vrai qu'il ne s'agit, en général, que du bruit produit par le battement de leurs ailes.

Nous terminerons ce petit travail par les mammifères.

Chacun sait que l'âne domestique braie, mais on sait moins que l'âne sauvage brame comme le cerf ; — le faon râle ; — le bélier blattère ; — le bouc mouette ; — le buffle soufflé ; — le lapin, le tout petit chien glapissent ; — l'éléphant baronne ; — le léopard miaule, comme son neveu le chat ; — l'ours grommèle ; — le rat ravit ; — la souris chicotte, et le tigre rauque ou rognonne.

Enfin, le Parisien... blague !

#### Dernières Nouvelles.

Paris, 24 avril, 8 h. 45, matin.

Le gouvernement, d'accord avec la majorité de la Chambre, discutera, dès la rentrée, la loi municipale, afin d'établir, en vue des élections prochaines, une nouvelle législation.

Une circulaire ministérielle déclare que le colportage de toute pétition catholique offensive pour une nation extérieure est interdit.

Une grande agitation règne à Constantinople.

Constantinople, 20 avril, matin.

Le gouvernement roumain a signifié à la Porte sa résolution définitive de repousser par les armes toute invasion d'armée turque.

Trieste, 20 avril, midi.

La nouvelle de la défaite des Turcs par les Monténégrins à quelques kilomètres de Niksich est confirmée.

Autour des villages de Banjaluka, Bibich, les insurgés ont continuellement de sanglantes rencontres avec les Turcs.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

#### Chronique Financière.

Bourse du 20 avril 1877.

Le marché a recouvré une grande solidité, grâce à la bonne attitude du marché au comptant. Nous avons constaté dernièrement une baisse rapide de 4 1/2 0/0 ; nous enregistrons hier des escomptes importants, pendant que le 4 1/2 reprenait le cours de 98. En dépit du proverbe de Bourse qui veut que quand le 4 1/2 monte un jour on baisse le lendemain, on n'a pas baissé aujourd'hui. On n'a pas non plus monté sensiblement, car on avait regagné beaucoup de terrain, ces deux derniers. Le 3 0/0 a repris le cours de 69, ce qui est du reste satisfaisant, et le 5 0/0 est à 105 ; on dirait que les deux rentes doivent reprendre ou perdre en même temps leurs cours ronds : comme pour ne pas faire mentir cette règle, le 4 1/2 est à 98. Les actions des sociétés de crédit sont toujours l'objet de très-peu d'affaires, le public n'ayant pas encore fait son choix entre celles dont il ne s'occupera plus et celles qui paraissent mériter d'occuper un rang sur la cote. Les actions de la Banque font 3,200, celles du Comptoir d'escompte 655, celles de la Société des dépôts et comptes courants 647,50. Les valeurs étrangères nous semblent cotées à des prix encore trop élevés, si l'on envisage la dépréciation que la spéculation a fait subir à la rente. Le 5 0/0 italien fait 67,50 et 67,55 ; le 5 0/0 turc 9,40 et 9,20. Les Russes 1870 sont à 77 1/2 et les 1875 à 68 1/2. Les Egyptiennes 6 0/0 valent 170. On cite quelques affaires sur le Suez à 652,50, sur le Mobilier espagnol à 453,75 et sur la Banque ottomane à 331,55. Les Consolidés sont venus en baisse de 1/16.

(Correspondance universelle.)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 23 avril 1877.

#### LES MOUSQUETAIRES

Ou VINGT ANS APRÈS

(Suite et 2<sup>e</sup> partie de la *Jeunesse des Mousquetaires*).

Grand drame en 5 actes, 8 tableaux et un prologue en 1 acte, *L'Auberge de Béthune*.

La pièce de *Vingt ans après* est la 2<sup>e</sup> partie de la *Jeunesse des Mousquetaires*. Pour terminer cet ouvrage important, chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas, l'administration a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de mettre à l'étude le PRISONNIER DE LA BASTILLE, ou le Vicomte de Bragelonne, suite et fin des *Mousquetaires*.

A l'étude : La *Bouquetière des Innocents*, grand drame ; le *Baptême du petit Oscar*, comédie en 5 actes.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

**Refusez les contrefaçons.**  
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescience Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

## REVALESCIENCE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIENCE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, sordité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, névralgies, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-

périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants; oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs durnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les oppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourriture, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantisse contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellet, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63.476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Castralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

**ÉPUISEMENT.** — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'accès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescience* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.

Musicien au 65<sup>e</sup> de ligne.

Cure N° 62.986.

M<sup>re</sup> Martin, d'amériorité, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescience*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Disques de Revalescience* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescience chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 1/3 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

**La Perfection de Chocolat Du Barry.**

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout

irritant, il est plus agréable, plus digeste et plus nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, rue de la République, n° 10; à Paris, chez M. J. RUSSON, quai de la Harpe, n° 10; chez les bons pharmaciens et épiciers. — BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassini, Paris.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social : 2.000.000 Fr.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que, conformément aux articles 40 et 50 des Statuts, l'assemblée générale, indiquée pour le lundi 30 avril courant, ne pourra avoir lieu, faute d'un nombre suffisant d'actions déposées.

Une nouvelle convocation leur sera ultérieurement adressée.

Le Conseil espère qu'au moment de cette convocation le traité passé entre l'Etat et la Compagnie, pour le rachat de la ligne, aura été sanctionné par les pouvoirs publics.

L'Administrateur délégué,  
LE BLANC-TURQUAND.

Etude de M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé.

### A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

### LA TERRE DE LA CIGOGNE

Située commune de Breil, près Noyant (Maine-et-Loire), et, par extension, en celle de Rillé (Indre-et-Loire).

Composée de :

1<sup>o</sup> Les réserves du propriétaire, comprenant maison de maître avec bâtiments de servitudes, cour, avenue, jardins, vergers, vignes, bosquets et bois taillis, le tout d'une contenance de 9 9 60

2<sup>o</sup> La métairie de la Cigogne, d'une contenance de 53 48 65

3<sup>o</sup> La métairie de la Gâtelière et la closerie de la Glorie réunies, contenant ensemble 52 18 »

Total des contenance. 114 76 23

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. DEHAU, notaire honoraire à Baugé, soit audit M<sup>e</sup> GABEAU, notaire;

Et, pour visiter la propriété, au sieur DELALANDE, garde particulier, qui y demeure. (192)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LA PROPRIÉTÉ DU SAULE-VERT

Située commune de Villebriant, appartenant à M. Considérant,

Comprenant :

Réservoir de maître, bâtiments d'exploitation, terres labourables plantées de rangées de vignes et d'arbres fruitiers, contenant environ 2 hectares 20 ares.

Toutes facilités de paiement. S'adresser, soit au propriétaire, soit à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire. (210)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE MAISON NEUVE

AVEC JARDIN.

Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.

S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE JOLIE MAISON

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sortie sur l'ancien chemin de Doué; le tout d'une superficie de 11 ares. (169)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

### A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes,

Situé route de Yarrains.

S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

### MAISON

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

Avec jardin, cour, remise,

Rue d'Orléans, n° 85.

S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 22 avril 1877, à midi, dans la maison qu'occupait M<sup>me</sup> Renaume, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

Il sera vendu :

Lits garnis, armoires, buffets, linge de ménage, draps, serviettes, porcelaine, vieilles faïences, pendules, argenterie, batterie de cuisine et différents autres objets.

On paiera comptant et 5 0/0 en plus. (211)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE

### PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19.

S'adresser à M<sup>me</sup> ROTTIER-DUMENY, qui l'occupe. (194)

### A LOUER

### JOLI CHALET

AVEC JARDIN EN TERRASSE

Caveaux dans le roc, nombreuses servitudes,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord du Thouet.

S'adresser au bureau de la maison ACKERMAN-LAURANCE ou sur les lieux.

### A LOUER

DE SUITE

### UNE TRÈS-BELLE MAISON

AVEC JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35.

S'adresser : soit à M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4; soit à M<sup>e</sup> PIRON, commissaire-priseur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878.

### UNE MAISON

Située rue de Fenet, n° 58.

Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie. S'adresser à M. Frédéric LENOUX, place du Chardonnet. (153)

### A AFFERMER

DE SUITE

Soixante-six ares environ de quetières, joignant la levée du carrousel de l'École de cavalerie.

S'adresser à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 11. (208)

Commune de St-Hilaire-St-Florent.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent prévient MM les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, le dimanche 22 avril 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.

Les devis s'élèvent à la somme de 16,634 fr. 59 c., honoraires d'architecte compris.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

### A VENDRE

### BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées,

20 francs le cent.

S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

### CAPITAUX A L'ÉPICERIE

Sur simple signature, à 5 0/0 l'an.

Réponse franco et timbre.

Comptoir normand, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer. (89)

### BANQUE NATIONALE SOCIÉTÉ ANONYME

Place Vendôme, A PARIS.

Capital : 4,000,000.

Place Vendôme, A PARIS.

### TABEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.			OFFRES.		
10	Obl. Fraternité Chimay	290 »	20	Act. Pontgibault	675
10	Obl. Ports de Marseille	350 »	2	Act. Frigorifique	2,000
10	Act. Abélie (Incendie)	475 »	10	Bons Liverdon	400
	Résidus bons Pampel.	20 %	15	Act. Tabacs français	400
60	Bons Cail	21 »	10	Act. Bourges à Gen (lib.)	470
40	Act. Stolberg (ancien)	70 »	60	Act. Villa Gutierrez	185
50	Obl. Quart. royal Bruxelles	50 »	2	Act. Crespu les Anzin	315
10	Act. Raffinerie Honfleur	75 »	10	Act. Tramways catalans	315
100	Act. Bézières	10 »	40	Act. Marchés de Naples	115
10	Obl. Croisic Saint-Nazaire	130 »	8	Act. Porte de Cadix	340
20	Obl. Usines à gaz réunies	40 »	30	Obl. St-Louis du Rhône	18
6	Obl. Canton du Valais	800 »	40	Obl. Crédit rural	18
10	Act. Guillaume-Lorenz	250 »	10	Act. Charbonnages roann.	800
15	Obl. Conflans à la mer	60 »	8	Act. Marché aux chevaux	150
25	Act. Lévy Big	320 »	4	Act. Marly les Valenciennes	155
10	Obl. Tarn-et-Garonne	140 »	3	Act. Tonnelier mécanique	150
10	Act. Rhénans	35 »	15	Act. Société Bilange, épuration et assainissement des villes	3,000
8	Obl. Livourne à Florence	190 »	1	Obl. Mezdun à Dives	30
20	Act. C <sup>o</sup> réassurances	3,000 »	20	Obl. Almagréra	120
3	Act. Champagnac	625 »	20	Obl. Société métallurgique de l'Arège	1,000
6	Obl. Bouillon Duval	460 »	100	Obl. Union métallurgique	11,000
25	Act. Sardes	84 »	20		
2	Act. Mines de Carnaux	1,500 »	20		
40	Act. Scarpe Inf. canalisée	45 »			
3	Obl. Haiti ancien	620 »	1	Act. Dianzy	1,000
10	Obl. Hôtel de Nice	190 »	7	Act. Union métallurgique	11,000

Cote de la Banque Nationale. Capital : 4,000,000. 10, Place Vendôme, Paris.

### Au Palais des Marchands

Les plus Vastes Magasins

### D'ANGERS

Rue Baudrière, 63 et 65.

### CHALES CACHEMIRE DES INDES

LONGS ET CARRÉS

Dans tous les prix.

DÉPOT DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-ANGLAISE

Pour tout l'Ouest.

MÊMES PRIX QU'À PARIS ET LONDRES

On envoie conditionnellement une grande quantité pour un choix.

### CAISSE SAUMUROISE

### L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**AMER** DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN **PICON**  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
DANS TOUS les CAFÉS  
Entrepôt général la France et l'Étranger  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.